

Annexe 10 : Modèle de formulaire : Notification au couvoir

Notification du nombre de poussins d'un jour morts au cours de la première semaine après la livraison. L'aviculteur envoie celle-ci par courrier, par fax ou par courriel au couvoir livrant.

Dans les 10 jours suivant la mise en place des poussins d'un jour.

En même temps que le rapport d'essai du contrôle d'entrée

[\(Voir Annexe 17a : Contrôle d'entrée sur les salmonelles poussins d'un jour\)](#)

Mortalité des poussins d'un jour au cours de la première semaine après la livraison	
Responsable sanitaire :	
Raison sociale	
Numéro d'établissement :	
Adresse d'établissement	
Numéro de téléphone :	
Nom du couvoir :	
Date de mise en place des poussins d'un jour :	
Numéro de lot unique :	
Mortalité le jour de la livraison :	Poussins
Mortalité 1 jour après la livraison :	Poussins
Mortalité 2 jours après la livraison :	Poussins
Mortalité 3 jours après la livraison :	Poussins
Mortalité 4 jours après la livraison :	Poussins
Mortalité 5 jours après la livraison :	Poussins
Mortalité 6 jours après la livraison :	Poussins
MORTALITÉ TOTALE :	Poussins
Résultat du contrôle d'entrée :	Salmonelles O présentes O absentes
Fait le :	
Nom et signature	